

# Présentation du programme Leader 2007-2013 sur le Pays du Lunévillois

« Mobilité durable  
des Lunévillois et du Lunévillois »



# LEADER\* : un programme intégré dans la nouvelle programmation Européenne de Développement rural (2007-2013)



Développement rural = 2<sup>ème</sup> pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) financé par un nouvel outil unique le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)



Objectif : accompagner les mutations de l'espace rural

\* Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

# Rappel du cadrage réglementaire



**Un cadre communautaire défini par le règlement de soutien au développement rural (RDR II)**



**En France, 2 niveaux de programmation :**

## **Un Programme dit de Développement Rural Hexagonal (PDRH)**

couvre l'ensemble du territoire métropolitain hors Corse. Il se compose d'un socle commun applicable dans l'ensemble des 21 régions et de volets régionaux spécifiques confiés aux Préfets de Région.

[http://agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf\\_juin2007.pdf](http://agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf_juin2007.pdf)

**Un volet régional confié aux Préfet de Région Document Régional de Développement Rural (DRDR) :**

<http://www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr>

# Une programmation articulée autour de 4 axes

- Axe 1 : amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration et au développement
- Axe 2 amélioration de l'environnement et de l'espace rural par un soutien à la gestion de l'espace
- **Axe 3 amélioration de la qualité de vie des zones rurales et encouragement à la diversification des activités économiques**
- Axe 4 programmes locaux « LEADER » : le dispositif LEADER a pour vocation de permettre à des territoires organisés de mener des projets pilotes en utilisant toutes les mesures des 3 autres axes. (**préférence pour l'axe 3 en Lorraine**)

# Axe 4 LEADER

L'approche LEADER se caractérise par :

- ✓ Une stratégie locale de développement conçue pour un territoire
- ✓ Un partenariat local privé-public (les GAL)
- ✓ Une approche ascendante (pouvoir de décision aux GAL)
- ✓ Une approche globale multi secteurs
- ✓ La mise en œuvre d'approches novatrices
- ✓ La mise en œuvre de projets de coopération
- ✓ La mise en réseau du partenariat local

# Le programme LEADER sur le pays Lunévillois

Une priorité ciblée en lien avec la stratégie du Pays  
Lunévillois:

« La mobilité durable des Lunévillois et du Lunévillois »

Une convention de mise en œuvre de l'axe 4 LEADER

Un plan de développement : 10 fiches actions = support de  
communication

Une enveloppe attribuée : 1 083 571 €

# Mise en œuvre de l'axe 4 Leader sur le pays Lunévillois

Une mise en œuvre à double niveau :

- ➔ Un plan de développement décliné en 10 fiches actions = Règlement d'intervention / document de communication auprès des porteurs de projet
- ➔ Les fiches dispositif = documents de référence pour l'instruction des dossiers auprès des services référents d'appui et de proximité (Préfecture de Meurthe et Moselle)

# Traduction des fiches actions en fiches dispositifs

9 fiches actions



4 fiches dispositifs

# Fiche dispositif 1 : Mobilité des Lunévillois

Fiche action 1 : Faire intégrer des réponses aux problèmes de mobilité et \ ou d'accessibilité dans l'élaboration des actions culturelles, sportives, ludique et de formation

Fiche action 2 : Favoriser les moyens de transport doux  
(Projets limités à une durée de 1 an pour tenir compte des conclusions de l'étude sur la mobilité menée par le SMPL)

Fiche action 3 : Inciter à rechercher une meilleure efficacité de chaque mode de transport (exploitation de la fiche retardée par l'étude mobilité)

# Fiche dispositif 1 : Mobilité des Lunévillois

Fiche action 4 : Inciter et former les publics spécifiques à élargir leur champ de déplacement pour lever les freins à la mobilité

Fiche action 5 : Favoriser par les acteurs locaux du développement du futur accès de 100 % du territoire à internet hauts débits ( Commencera par une étude portant sur l'évaluation des expériences de mises à disposition des NTIC)

Fiche action 7 : Anticiper l'évolution des services à la population de manière à maintenir ou à améliorer leur accessibilité.

# Fiche dispositif 2 : Formations, études et sensibilisation

Fiche action 8 : Contribuer à diminuer les distances effectuées pour les besoins ou par les produits de consommation courante (alimentation, logement, ...) et pour les besoins ou par les prestataires en terme de certains services collectifs (déneigement, entretien, gestion des déchets verts, éveil éducatif) ou individuels (plein air, nature) en favorisant les actions de diversification de leur activité des exploitations agricoles

# Fiche dispositif 3 : Animation \ Gestion du Gal

Fiche action 9 : Animation \ Gestion du Gal

# Fiche dispositif 4 : Coopération

Projets coopération à identifier.



## **2 types de coopération possible :**

« Inter territoriale » = entre des territoires au sein d'un même Etat membre


« transnationale » = entre des territoires relevant de plusieurs Etats membres ainsi qu'avec des territoires tiers

## **Conditions de mise en œuvre d'un projet de coopération :**

- Implication d'au moins 1 GAL
- Responsabilité de la coordination du projet confiée à 1 Gal
- Intégration du projet à la stratégie du GAL (mobilité durable)

# Quelques principes de gestion

## Intervention du FEADER :

taux maximum de 55 % de l'ensemble des aides publiques  montage  
du plan de financement nécessite en amont une bonne connaissance et  
articulation avec les co financements envisagés.

## Particularité de la notion de « villes moyennes »

20 % maximum de l'enveloppe attribué aux « villes moyennes » = Lunéville,  
Chanteheux, Jolivet et Moncel-les-Lunéville : 216 714 €

# Traitement d'un dossier

## De l'idée au projet

### Montage du dossier

Lettre d'intention au Président du Gal du Pays du Lunévillois

Le Gal accompagne le porteur pour la constitution du dossier (fonction d'animation) et analyse la pertinence de l'opération avec son plan de développement



Dépôt du dossier au GAL



Edition de l'accusé de réception du dossier complet (via Osiris) ou bien la liste des pièces complémentaires à fournir , puis transmission du dossier au service référent (Préfecture de M et M)



Instruction réglementaire dans Osiris effectuée par le service référent (vérification de l'éligibilité de la demande)

# Traitement d'un dossier

De l'idée au projet

## **Comité de programmation du GAL**

Émet une décision en opportunité

Le président du GAL notifie la décision



**Engagement comptable et édition de la convention d'attribution d'aide par le service référent**



**Signature de la convention par le MO, le Président du GAL et l'autorité de gestion**

## **Dossier demande de paiement**

Transmise par le GAL au service référent qui valide le certificat de service fait sur la base des documents préparés par le GAL



Demande de paiement dans Osiris et transmission de la demande à l'ASP (ex CNASEA) par le service référent



Versement de l'aide du FEADER au maître d'ouvrage par l'ASP

# Contacts

Julien André  
Animateur LEADER

Evelyne Peynot  
Gestionnaire LEADER

GAL du Pays du Lunévillois  
12 Ter, rue Marquise du Châtelet  
54 300 Lunéville  
Tel : 03 83 77 72 76

[Julien.andre@pays-lunevillois.com](mailto:Julien.andre@pays-lunevillois.com)  
[Evelyne.peynot@payslunevillois.com](mailto:Evelyne.peynot@payslunevillois.com)  
[www.pays-lunevillois.com](http://www.pays-lunevillois.com)

Services  
coordinateur  
régional :  
- DRAAF Lorraine



**Autorité de paiement** :  
-ASP (DR NANCY)



Autorité de  
gestion :  
Préfecture de  
Meurthe-et-Moselle



# Merci de votre attention

